

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00173 Numéro SIREN : 881 925 168 Nom ou dénomination : A.G

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt 7189

Société SAS A.G

PRESA DI MEZZO

20270 ALERIA

COMPTES ANNUELS

certifié conforme



PANI MICHEL

VILLA ACHILLI

RN 198

20240 GHISONACCIA

0495340573

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 10	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	10 779	1 567	9 212	1 031	8 181	793.28
	Autres immobilisations corporelles	33 720	6 330	27 390	18 383	9 007	48.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 400		1 400	1 400		
	Total II	45 899	7 897	38 002	20 815	17 188	82.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	17 256		17 256	14 256	3 000	21.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 103		3 103	1 999	1 104	55.23
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	14 943		14 943	35 988	21 045	58.48
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	34 507		34 507	21 535	12 972	60.24
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	69 808		69 808	73 777	3 969	5.38
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	115 708	7 897	107 811	94 592	13 218	13.97

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 10	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 200	1 200		
	Réserves				
	Réserve légale	120		120	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	10 522		10 522	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 652	32 242	2 410	7.48
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	46 494	33 442	13 052	39.03
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 084	7 151	5 067	70.86
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 100	46 128	1 028	2.23
	Dettes fiscales et sociales	14 132	6 842	7 290	106.54
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		1 029	1 029	100.00
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	61 316	61 150	166	0.27
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		107 811	94 592	13 218	13.97

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

61 316

61 150

Société SAS A.G

PRESA DI MEZZO

20270 ALERIA

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PANI MICHEL

VILLA ACHILLI

RN 198

20240 GHISONACCIA

0495340573

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Autres immobilisations incorporelles	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Disponibilités en Euros	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 107 810.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 414 840.72 Euros et dégageant un bénéfice de 34 652.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les immobilisations ne sont décomposables. La société applique la mesure de simplification, à savoir l'amortissement des immobilisations non décomposables sur les durées d'usages sans rechercher les durées réelles (avis CU CNC n°2005-D, 1.1.2-2).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 168		9 611
Installations générales agencements aménagements divers	16 056		8 289
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 706		5 669
TOTAL	20 931		23 569
Prêts, autres immobilisations financières	1 400		
TOTAL	1 400		
TOTAL GENERAL	22 331		23 569

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 779	
Installations générales agencements aménagements divers			24 345	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 375	
TOTAL			44 499	
Prêts, autres immobilisations financières			1 400	
TOTAL			1 400	
TOTAL GENERAL			45 899	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	137	1 430		1 567
Installations générales agencements aménagements divers	950	3 470		4 420
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	429	1 481		1 910
TOTAL	1 516	6 381		7 897
TOTAL GENERAL	1 516	6 381		7 897

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 430				
Instal. générales agenc. aménag. divers	3 470				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 481				
TOTAL	6 381				
TOTAL GENERAL	6 381				

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A.G

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 400 euros
Siège social : Presa di Mezzo – 20270 ALERIA
881 925 168 RCS BASTIA

**Procès-verbal de Décision de l'associé
unique concernant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'an deux mille vingt deux
Le 30 juin
A 10 heures 30

LE SOUSSIGNE

Monsieur GENTILE Jean-Morgan, agissant en qualité d'associé unique et président de la Société par actions simplifiée unipersonnelle A.G, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021 ;
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport de gestion du Président ;
- Texte des projets de décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.
- Quitus au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

J-M G¹

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 34 652 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 652 euros :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 34 652 euros |
| - Au compte de Report à Nouveau | 34 652 euros |

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Exercice clos le 31/12/2020 : 42 857 euros, soit 428.57 euros par action
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 42 857 euros.

Quatrième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'Associé unique

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Antile', is written over a horizontal line.

A.G

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 400 euros
Siège social : Presa di Mezzo – 20270 ALERIA
881 925 168 RCS BASTIA

TEXTE DE LA DÉCISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 652 euros :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 34 652 euros |
| - Au compte de Report à Nouveau | 34 652 euros |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Exercice clos le 31/12/2020 : 42 857 euros, soit 428.57 euros par action

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 42 857 euros.

L'Associé unique

